

**BUREAU DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS**

**Modalités de dépôt des demandes de titres de séjour - préfecture de Nanterre**

(MAJ - le 15/05/2019)

<b>PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR</b>	
<b>SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET</b>	
<p>⇒ Passeports-talents (et familles) : <b>1<sup>ère</sup> demande avec VISA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- salarié qualifié / jeune entreprise innovante</li> <li>- salarié en mission</li> <li>- carte bleue européenne</li> <li>- chercheur</li> <li>- création d'entreprise</li> <li>- projet économique innovant</li> <li>- investissement économique</li> <li>- mandataire social</li> <li>- profession artistique et culturelle</li> <li>- renommée nationale ou internationale</li> </ul> <p>⇒ Salarié détaché ICT et salarié détaché mobile ICT (et familles)</p>	<p><u>Etape 1</u> : prendre un rendez-vous sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien : <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation en cabine 9 ou 10 pour le dépôt du dossier <b>complet</b> (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>
<p>⇒ Visiteur</p> <p>⇒ <b>Citoyen UE et Membre de famille de citoyen UE</b></p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien : <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier <b>complet</b> (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>
<p>⇒ <b>Etudiant</b> Etudiant - programme de mobilité ou convention</p> <p><b>Stagiaire</b></p> <p><b>Jeune au pair</b></p> <p>⇒ <b>Salarié (algérien)</b></p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien : <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier <b>complet</b> (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>
<b>RENDEZ-VOUS SUR PLACE</b>	

⇒ Entrepreneur/profession libérale	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir, le jour du rendez-vous, vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier <b>complet</b>, en cabine 9 ou 10, le jour du rendez-vous</p>
⇒ Les autres titres de séjour, sauf ceux cités plus haut	<p><u>Etape 1</u> : Venir en préfecture pour prendre un rendez-vous. Une liste des pièces à fournir vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation en salle 2 sans faire la file d'attente pour le dépôt du dossier <b>complet</b></p>
<b>TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE</b>	
⇒ Retraité ⇒ <b>Carte de 10 ans</b>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine          Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers-Voie postale-167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p><u>Pour consulter la liste des pièces</u> :  <a href="http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre">http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</a></p>
<b>CHANGEMENT DE STATUT</b>	
<b>TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE</b>	
⇒ Changement de statut d'étudiant vers <b>salarié/ travailleur temporaire</b>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine          Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers-Voie postale-167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p><u>Pour consulter la liste des pièces</u> :  <a href="http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre">http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</a></p>
<b>RENDEZ-VOUS SUR PLACE</b>	
⇒ Changement de statut d'étudiant vers <b>entrepreneur/profession libérale ou d'étudiant vers salarié qualifié</b>	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier <b>complet</b> en cabine 9 ou 10, le jour du rendez-vous</p>

<p>⇒ Changement de statut <b>vers passeports-talents</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- salarié qualifié / jeune entreprise innovante</li> <li>- salarié en mission</li> <li>- carte bleue européenne</li> <li>- chercheur</li> <li>- création d'entreprise</li> <li>- projet économique innovant</li> <li>- investissement économique</li> <li>- mandataire social</li> <li>- profession artistique et culturelle</li> <li>- renommée nationale ou internationale</li> </ul>	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier <b>complet</b> en cabine 9 ou 10 le jour du rendez-vous</p>
---	---

## RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

### TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE

<p>⇒ Titres de séjour portant la mention vie privée et familiale <u>sauf conjoint de français et parent d'enfant français</u></p> <p>⇒ Retraité</p>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers- 167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p>Pour consulter la liste des pièces : <a href="http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre">http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</a></p>
---	--

### SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET

<p>⇒ Conjoint de français</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p><a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter <u>avec son conjoint</u> et la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour le dépôt du dossier <b>complet</b></p> <p>NB: présenter 3 justificatifs différents de vie commune sur les 3 derniers mois, <b>soit un justificatif différent par mois (exemple : 1 facture d'edf mois1, 1 relevé de compte mois 2 et 1 facture internet mois 3)</b></p> <p><b>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à la constitution du dossier », annexée à la liste nationale</b></p>
<p>⇒ Parent d'enfant français</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p><a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier <b>complet</b> (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>

	<p><b>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à la constitution du dossier », annexée à la liste nationale</b></p>
<p>⇒ Ressortissants Union Européenne et membre de famille UE (hors carte de 10 ans et hors carte de résident permanent)</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien :  <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier <b>complet</b> (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>
<p>⇒ Visiteur</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien :  <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier <b>complet</b> (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>
<p>⇒ Salarié/Travailleur temporaire</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien :  <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour le dépôt du dossier <b>complet</b></p>
<p>⇒ <b>Etudiant</b> Etudiant - programme de mobilité ou convention <b>Stagiaire</b> <b>Jeune au pair</b></p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien :  <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour le dépôt du dossier <b>complet</b></p>
<p>⇒ Entrepreneur/profession libérale</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien :  <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier <b>complet</b> (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>

<p>⇒ Autorisation provisoire de séjour pour étudiant en recherche d'emploi, après un master ou une licence professionnelle en vertu d'un accord international</p> <p>⇒ Carte de séjour pour étudiant en recherche d'emploi ou qui souhaite créer une entreprise</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien : <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour dépôt du dossier <b>complet</b></p> <p><b>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à la constitution du dossier » annexée à la liste nationale</b></p>
---	---

<p>⇒ Passeports-talents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- salarié qualifié / jeune entreprise innovante</li> <li>- salarié en mission</li> <li>- carte bleue européenne</li> <li>- chercheur</li> <li>- création d'entreprise</li> <li>- projet économique innovant</li> <li>- investissement économique</li> <li>- mandataire social</li> <li>- profession artistique et culturelle</li> <li>- renommée nationale ou internationale</li> </ul> <p>⇒ Salarié détaché ICT et salarié détaché mobile ICT (et familles)</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien : <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier <b>complet</b> (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>
---	--

<p>⇒ <b>uniquement</b> titres de séjour de <b>10 ans</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- carte de résident (CR et RLD-UE)</li> <li>- certificat de résidence algérien</li> <li>- UE et membres de famille UE</li> <li>- carte de résident permanent</li> </ul>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien : <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour le dépôt du dossier <b>complet</b></p>
---	--

## OPERATIONS DIVERSES

### SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET

<p>⇒ <b>Modification d'adresse ou d'état-civil</b> quel que soit le titre de séjour</p> <p>Si votre titre de séjour expire dans les 3 mois, la demande de modification ne sera pas prise en compte</p> <p>Il convient de vous orienter vers une démarche de renouvellement du titre de séjour</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien : <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour le dépôt du dossier <b>complet</b></p>
---	--

<p>⇒ <b>Remise d'un titre de séjour pour les personnes ayant reçu une convocation leur demandant de venir retirer leur titre (par voie postale, courriel ou SMS)*</b></p> <p>*La préfecture fait également des remises de titre de séjour sans rendez-vous du lundi au vendredi mais dans la limite de notre capacité d'accueil (en moyenne 150 places disponibles chaque jour)</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien : <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p> <p><b>Assurez-vous d'avoir toutes les pièces exigées :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- convocation de la préfecture (SMS, courriel..)</li> <li>2- passeport biométrique, <b>en cours de validité</b></li> <li>3- ancien titre expiré et récépissé</li> <li>4 - timbres fiscaux (papier, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ou dématérialisé)</li> </ol> <p><b>Attention ! Sans ces documents et sans les timbres fiscaux (timbres dématérialisés), vous ne pourrez pas retirer votre titre. Il vous appartiendra de prendre un nouveau rendez-vous.</b></p>
<p>⇒ <b>Biométrie – prise des empreintes digitales par suite d'une convocation préalable de la préfecture</b></p> <p><b>Toute demande effectuée sans convocation préalable ne sera pas prise en compte.</b></p> <p>Votre dossier devra comporter l'ensemble des pièces mentionnées dans l'annexe jointe à la convocation. À défaut, aucun récépissé ne sera délivré</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil )</p> <p>Lien : <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour le dépôt du dossier <b>complet</b></p>
<b>RENDEZ-VOUS SUR PLACE</b>	
<p>⇒ <b>Duplicata en cas de perte ou de vol</b> Quel que soit le titre de séjour</p>	<p>Venir en préfecture sans rendez-vous (prendre un ticket) en se présentant au point-information</p> <p>Dépôt du dossier <b>complet</b> au guichet</p>

<p>Si votre titre de séjour expire dans les 3 mois, la demande de duplicata ne sera pas prise en compte Il convient de vous orienter vers une démarche de renouvellement du titre de séjour</p>	<p>Un justificatif de domicile de moins de trois mois est requis sauf impossibilité justifiée de le produire.</p>
<p><b>TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE</b></p>	
<p>⇒ <b>Titres enfants</b></p> <p>- <b>Document de circulation pour étranger mineur</b></p>	<p><u>Etape 1</u> : prendre un rendez-vous sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : <a href="https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp">https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</a></p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation en cabine 9 ou 10 pour le dépôt du dossier <b>complet</b> (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p> <p><u>Aucun dossier parvenu par la voie postale ne sera traité</u></p>